

Communiqués d'octobre 2019

1^{er} octobre :

Démantèlement à Calais : rue des Huttes.

Repas à Grande-Synthe : 300 à 350 repas distribués au Puythouck.

2 octobre :

BMX, Hôpital, Marck.

Du nouveau grillage installé rue des Huttes...Merci Florian pour les photos : le chargement de grillage sur une remorque, et les premiers travaux...



4 octobre :

M. le sous-préfet déclare ("Voix du Nord" de ce matin) : " Plus personne ne dort dans les bois".

Si on lit ce qui suit, il constate seulement qu'il n'y a "plus d'abris de fortune".

Évidemment, il fait enlever les tentes et les bâches....

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus personne !

Il admet une présence de 100 personnes mais qui ne dorment pas là...

Mais où alors?

Hier midi, Salam a distribué 350 repas au Puythouck et a vu 7ou 8 familles.

5 octobre :

Au moins 450 personnes, et près de 600 repas distribués ce midi au Puythouck.

6 octobre :

Calais :

Jeudi : rue des Huttes, et le secteur formé avec la route de Gravelines, rue des Oyats...

Vendredi : BMX, Hôpital, Marck.

Samedi : rue des Huttes, et le secteur formé avec la route de Gravelines, rue des Oyats...

Dimanche : BMX, Hôpital, Marck.

7 octobre :

Grande-Synthe : 350 repas distribués ce midi.

Calais : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.

8 octobre :

Grande-Synthe : plus de 400 repas.

Calais : démantèlements rue des Huttes et dans la zone Industrielle des dunes.

9 octobre :

Démantèlements rue des Huttes et des camps de la zone industrielle des dunes.

La distribution des repas par la Vie Active est suspendue provisoirement sur le site du Virval par la sous-préfecture :

Des salariés se sont sentis menacés.

10 octobre :

Grande-Synthe :

une benne à ordures et un point d'eau installés aujourd'hui au Puythouck par la municipalité

Pour le moment on est revenu à la situation du mois de décembre.

Plus de 400 repas distribués ce midi

A Calais démantèlement au BMX, à l'Hôpital, à Marck.

11 octobre :

Grande-Synthe :

installation hier d'une benne à ordures et d'un point d'eau au Puythouck.

Nous l'avons réclamée, mais on revient simplement à la situation de décembre 2017.

Distribution de plus de 400 repas hier, 500 aujourd'hui.

Calais : démantèlements

hier au BMX, à l'Hôpital et à Marck,

aujourd'hui rue des Huttes et dans toute la zone industrielle des dunes.

La distribution des repas par la Vie Active suspendue avant-hier (mercredi) derrière l'Hôpital n'a pas repris.

La distribution d'eau est aussi arrêtée.

Les gens meurent de soif et de faim.

Nous n'avons plus que des pommes de terre à distribuer, et ce matin sur supplications des gars (please, water, please...) nous avons donné les derniers jerrycans. Pour demain il n'y a plus de contenants pour leur donner de l'eau.

Même en prison, même en prison au Moyen-âge, les gens étaient au moins au pain et à l'eau. Dans quel monde vit-on ?

Aucun n'a pris une douche depuis mardi et on est revenu à une situation pas vue depuis des mois : des gens qui font leur toilette dans un gobelet d'eau ! Demain, sans doute, même pas...

12 octobre :

- Grande-Synthe : 500 repas distribués

- Calais : démantèlements au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

Tout a été ramassé au BMX pendant que les gens sont partis manger...

13 octobre :

Grande-Synthe : 500 repas.

- Calais : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des Dunes.

14 octobre :

Calais : démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck,

Grande-Synthe : plus de 500 repas

Communiqué inter-associatif à Grande-Synthe :

Les associations membres de l'inter-assos en soutien aux exilés présents sur le territoire assisteront au Conseil Municipal de Grande-Synthe le 15/10/19. Au préalable, elles se rassembleront pacifiquement à 17 heures sur le parvis de la Mairie, afin de sensibiliser les membres du conseil municipal et les habitants sur les conditions de vie des exilés présents sur le territoire de Grande-Synthe. Elles demandent l'accès à l'hygiène (douches/toilettes) et un moratoire sur les expulsions permises par arrêté municipal.

15 octobre :

Calais :

Démantèlements dans la Zone Industrielle des Dunes, particulièrement brutal rue des Huttes : énormément de matériel ramassé (CRS ET gendarmerie réunis), des gars se sont retrouvés en caleçon et en chaussettes... par le temps qu'il fait !!!

Il ne savent plus à quel saint se vouer pour les lessives...

Reprise de la distribution des repas et de l'eau à l'Hôpital demain mercredi 16.

Grande-Synthe :

Nous sommes mardi, il y a aujourd'hui 4 semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

16 octobre :

Ce matin, au BMX, derrière l'Hôpital et à Marck.

Les distributions de la Vie Active ont effectivement repris ce matin derrière l'Hôpital.

17 octobre :

400 repas distribués ce midi.

Deux familles sont arrivées trop tard pour la mise à l'abri : toutes les places étaient prises dans le bus de l'AFEJI (d'après la police il y avait huit places pour des familles) : une famille avec un enfant, arrivée hier soir, avait déjà dormi sous la tente, l'autre famille avec quatre enfants est arrivée ce matin et demandait à être mise à l'abri, La maman était en pleurs.

18 octobre :

Il y a de plus en plus de monde et de plus en plus de familles.

Démantèlement au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

A Marck, la police n'a pas pris les tentes mais les gars étaient dehors, trempés et tremblant de froid. Ils ont dit que les policiers les ont fait sortir des tentes et les ont obligés à rester dehors sous la pluie.

19 octobre :

Démantèlement rue des Huttes et dans la Zone Industrielle des Dunes, malgré la pluie battante.

21 octobre :

Énormément de monde rue des Huttes.

Avis d'expulsion daté du 10 octobre affiché rue des Huttes.

Hier : démantèlement BMX, Hôpital et Marck

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.
Deux arrestations à l'Hôpital.

23 octobre :

Hier : démantèlement BMX, Hôpital et Marck

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes et dans la zone industrielle des dunes.

24 octobre :

CALAIS :

Énième évacuation forcée...

Ce matin : rue des Huttes.

Les bénévoles sont écartés,

Des migrants sont emmenés en bus, d'autres dans des fourgons des forces de l'ordre (vers les CRA ou vers les commissariats ?)

Après l'opération, le nombre de présents était tellement important qu'on ne voyait pas la différence avec la situation antérieure...

GRANDE-SYNTHE :

Rassemblement prévu demain à 17h sur le grand parking (au bord du lac, côté Auchan) au Puythouck pour les deux personnes décédées récemment, retrouvées sur la plage du Touquet.

Une cagnotte leechi est en ligne pour le rapatriement des corps :

<https://www.leetchi.com/c/help-financement-du-rapatriement-du-corp-de-soran-et-husein-au-kurdistan>

25 octobre :

CALAIS :

grosse évacuation rue des Garennes, les forces de l'ordre ont à nouveau tout pris...
C'est le troisième matin consécutif dans la Zone Industrielle des Dunes,
mais les gars disent qu'ils sont venus en plus hier après-midi au BMX, à l'Hôpital et à Marck.

GRANDE SYNTHE :

Cérémonie d'adieu au Puythouck aux deux jeunes dont les corps ont été retrouvés au Touquet.
Moment émouvant en présence de nombreuses personnes (notre photo)



27 octobre :

Interdictions de distribuer en ville (place d'Armes, à côté de la gare...) : il ne faut pas faire fuir les visiteurs attirés par le dragon...

Beaucoup de monde : des nouveaux et des sorties du commissariat et du CRA après l'évacuation forcée de jeudi...

Hier : démantèlement au BMX, Hôpital, Marck.

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes

28 octobre :

Démantèlements, à L'Hôpital, au BMX et à Marck.

La police en nombre rue des Huttes : des caméras de surveillance sont installées tout le long de la route de Gravelines.

29 octobre :

Grande-Synthe : Nous sommes mardi, il y a aujourd'hui 6 semaines que l'évacuation de l'Espace Jeunes du Moulin a eu lieu et que nos amis sont dehors. Ils sont sans toilettes, sans douches, (avec un point d'eau et une benne à ordures depuis jeudi 10 octobre). Des tentes sont enlevées très régulièrement par les CRS, plusieurs fois par semaine.

Calais : démantèlement rue des Huttes.

J'ai reçu ce soir une photo (en PJ) de l'arrêté d'interdiction de distribuer de Mme Bouchart (voir communiqué du 27 octobre).

On lira avec intérêt la fin du 8e "CONSIDERANT" :

"Les troubles générés par la présence de migrants risquent de fragiliser la bonne organisation de ces événements d'une part , mais surtout de porter atteinte à la sécurité de ces familles et de ces touristes d'autre part."

AFFAIRES JURIDIQUES – Arrêté portant interdiction des occupations
prolongées et répétées dans le centre-ville de Calais jusqu'au 6 janvier
inclus (cf. périmètre en annexe).

NOUS, Maire de la Ville de CALAIS,
Présidente Grand Calais Terres & Mers,
Vice-Présidente Région Hauts-de-France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses
articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et
notamment l'ensemble des règles relatives à l'occupation du
domaine public communal ;

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article R.116-2 ;

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.211-1
à L.211-14 ;

VU le Code Pénal, et notamment les articles L.431-3 et R.610-5 ;

VU le Règlement sanitaire départemental du Pas-de-Calais ;

VU les ordonnances rendues les 22 mars 2017 et 26 juin 2017 par le
juge des référés-libertés du Tribunal Administratif de Lille et
l'ordonnance du 28 juill. 2017 du Conseil d'Etat, sur la crise
migratoire à Calais ;

CONSIDERANT que depuis le Printemps 2018, les services de l'Etat
ont pris en charge la distribution de repas et d'eau dans différents
secteurs de Calais afin de répondre aux besoins de la population
migrante présente sur le Calaisis, tout en veillant à préserver l'ordre
public sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que cette distribution a, jusqu'à ce jour, toujours
répondu aux besoins de la population migrante ;

CONSIDERANT que des distributions des repas et d'eau non-
encadrée sont organisées par quelques Associations, dans le
centre-ville même de Calais, et notamment sur le parvis de la
Gare de Calais-Ville, à proximité immédiate avec des habitations
et des équipements publics (piscine, gare de Calais-Ville,
établissements scolaires, etc.) ;

CONSIDERANT les troubles à l'ordre public, constatés par les
forces de sécurité, générés par les attroupements de migrants,
notamment au moment de la distribution des repas (amoncellement
de déchets, déjections humaines, présence de rats, rixes, etc.) ;

CONSIDERANT que la Gare de Calais-Ville est un lieu de passage
très emprunté quotidiennement par les usagers et les salariés de la
SNCF ;

CONSIDERANT que le parvis de la Gare de Calais-Ville est
également l'un des points de rencontre privilégié de la population
calaisienne, en raison de sa situation géographique (point reliant
les quartiers de Calais Nord et de Calais-Ville) et de ses
commodités de stationnement (parkings situés à proximité où il y
a les principaux arrêts de bus urbains) ;

CONSIDERANT dès lors, la nécessité de préserver une circulation
fluide des véhicules aux abords de la Gare de Calais-Ville ;

CONSIDERANT au surplus, qu'en raison de la richesse de
programmation culturelle, sportive et touristique de ces
prochaines semaines à Calais (exemple : Week-end inaugural du
Dragon de Calais, Running Z, Calais Anime l'Hiver, etc.), les
familles et les touristes sont attendus en masse, à Calais, et que les
troubles générés par la présence de migrants risquent de fragiliser
la bonne organisation de ces événements d'une part, mais surtout
de porter atteinte à la sécurité de ces familles et de ces touristes
d'autre part ;

CONSIDERANT enfin qu'il appartient au Maire de prévenir les
actes violents, les désordres et nuisances portant atteinte au bon
ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, sur le
territoire de la Commune ;

CONSIDERANT que pour toutes les raisons susmentionnées, il
convient donc d'interdire les occupations abusives, prolongées et
répétées, notamment celles qui sont organisées à des fins de
distribution de repas aux migrants, dans les zones identifiées en
annexe ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Sauf autorisation particulière, sont interdites, toutes occupations abusives, prolongées et répétées du centre-ville de Calais, dans les zones matérialisées en annexe.

ARTICLE 2 : Cette interdiction vaut jusqu'au 6 janvier 2020 inclus.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou agent des forces de l'ordre habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Hôtel de Ville de Calais,
Le dix-huit octobre deux mille dix neuf

Natacha BOUCHART
Maire de Calais
Présidente Grand Calais Terres & Mers
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



31 octobre :

Grande-Synthe,

Evacuation forcée des familles ce matin.

En PJ, la photo du site après le passage de la police !

Calais :

Hier : démantèlement à l'Hôpital, au BMX et à Marck.

A l'Hôpital les CRS ont empêché la réinstallation des tentes après l'opération.

Aujourd'hui : démantèlement rue des Huttes.



Pour l'association : Claire Millot